

# Info Cultures maraîchères

## 29/2025

1er octobre 2025

Prochaine édition le 08.10.2025

### Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Les sols sont encore chauds et humides, ce qui met les plantes en situation de pression racinaire élevée, lorsque la transpiration foliaire est limitée en raison de l'hygrométrie élevée, notamment à l'aube. Dans le cas des colraves cette pression racinaire entraîne souvent l'éclatement des pseudobulbes (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 2: Sur les brocolis, l'hétérogénéité du développement des boutons floraux et l'émergence de feuilles au sein des inflorescences témoignent d'un trouble de développement. Celui-ci pourrait être occasionné par les températures élevées ayant régné au moment de l'initiation florale (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).



Photo 3: Les choux frisés non pommés sont particulièrement attractifs pour la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*). Vérifiez la colonisation par le ravageur et faites un traitement si nécessaire (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 4: Lors du contrôle des cultures de lundi on a constaté, en plusieurs endroits du canton de Zürich, un nouveau vol d'invasion et le développement de colonies du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) dans des cultures de brassicacées (photo: Agroscope).





Photo 5: Dans la région de Baden (AG), le vol de la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*) a nettement regagné en intensité la semaine passée (photo: Agroscope). Leurs larves sont appelées vers gris.



Photo 6: Lundi, dans un des sites surveillés, nous avons constaté une nouvelle attaque sur salades des chenilles de ladite noctuelle des moissons (photo: Agroscope).



Photo 7: Adultes de la mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*) sur ciboulette (photo: Agroscope). Cet automne, nous n'avons pas encore constaté de dégâts causés à des cultures de liliacées par ce ravageur.



Photo 8: Lorsque vous contrôlez les cultures, prêtez attention à ces petites taches en forme de cœur, se succédant en chapelet vers l'extrémité des feuilles (sur oignons ou ciboulette, par exemple). Elles sont occasionnées par les piqûres de nutrition des femelles de la mouche mineuse du poireau (photo: Agroscope).



Photo 9: Les feuilles du cœur des plantes de carotte à maturité de récolte sont actuellement colonisées par le puceron de la carotte (*Semiaphis dauci*, photo), ou parfois aussi par le puceron du saule (*Cavariella aegopodii*) (photo: Agroscope).



Photo 10: Sur fenouils, une attaque de bactéries (*Pseudomonas* sp., *Erwinia* sp.) peut entraîner un brunissement des feuilles âgées, ainsi qu'un dépérissement des pétioles et des folioles (photo: Agroscope).



Photo 11: Actuellement, les plantes d'épinards et de rhubarbes sont envahies de colonies du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*). Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 12: Dans certaines zones, les cultures de maïs sucrés, de haricots de plein champ, ainsi que de légumes fruits sous abris, sont infestées par des colonies de punaises vertes ponctuées (*Nezara viridula*). Ici une N5, dernier stade de développement nymphal (photo: Agroscope).



Photo 13: C'est le bon moment pour effectuer un traitement de fin de culture et prendre des mesures d'hygiène, avant que les adultes de la punaise verte ponctuée se mettent à la recherche de refuges hivernaux (par exemple serres, tunnels et autres bâtiments divers) (photo: Agroscope).



Photo 14: Feutrage gris des sporanges du mildiou à la face inférieure d'une feuille de roquette (photo: Agroscope).

### Apparition du mildiou dans les cultures de roquette

Lors du contrôle des cultures de lundi, on a découvert des taches grisâtres à brunâtres à la face supérieure des feuilles âgées d'une plante de roquette. À la face inférieure, sous ces taches, se développait le feutrage typique des sporanges du mildiou (*Hyaloperonospora parasitica*). Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre le mildiou en culture de roquette en plein champ et sous verre, avec un délai d'attente de 1 semaine : amétoctradine + diméthomorphe (Dominator, Orvego ; délai d'utilisation : 01.01.2026), mandipropamide (Revus) et cuivre sous forme d'oxychlorure (Oxykupfer 35 WG). Le délai d'attente est de 2 semaines pour azoxystrobine (divers produits). Est aussi autorisé, avec un délai d'attente de 3 semaines : propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy).



Photo 15: Taches verruqueuses jaunes causées par la rouille blanche sur une feuille de radis long (photo: Agroscope).

### Premier cas d'attaque de rouille blanche sur radis long

En ce moment, surveillez la présence de taches rondes verruqueuses, jaunâtres, sur le feuillage des radis longs ou des petits radis. Si elles correspondent à un dépôt blanc à la face inférieure des feuilles, il s'agit de la rouille blanche (*Albugo candida*). On peut aussi avoir affaire à une attaque mixte de rouille blanche et de mildiou des crucifères (*Hyaloperonospora parasitica*).

Pour lutter contre la rouille blanche dans les **cultures de radis et de radis long** de plein champ, est autorisée avec un délai d'attente de 2 semaines la substance active azoxystrobine (divers produits).

De plus, on peut utiliser contre la rouille blanche sur les **radis** en plein champ l'acibenzolar-S-méthyle (Bion ; effet partiel ; délai d'utilisation : 01.01.2026) avec un délai d'attente de 7 jours.



Photo 16: À la face inférieure des feuilles, les points d'attaque de la rouille blanche se reconnaissent aux pustules blanches constituées de sporanges (photo: Agroscope).

Contre le mildiou sur les **radis long**, on peut utiliser en plein champ mandipropamid (Revus) avec un délai d'attente de 7 jours ou azoxystrobine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines.

Pour lutter contre le mildiou dans les cultures de **radis** de plein champ, sont autorisées avec un délai d'attente de 2 semaines les substances actives azoxystrobine (divers produits) ou propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy). De plus, on peut utiliser contre le mildiou sur les radis en plein champ mandipropamide (Revus) ou l'acibenzolar-S-méthyle (Bion ; délai d'utilisation : 01.01.2026) avec un délai d'attente de 7 jours.



Photo 17: Chloroses et nécroses dans le limbe d'une feuille de laitue romaine, consécutives à une attaque de mildiou (photo: Agroscope).

### Expansion des dégâts causés par le mildiou dans les cultures de salades

Cette semaine, nous avons reçu en provenance de divers sites des cantons de Berne, Argovie et Zürich, des annonces d'attaques de mildiou de la laitue (*Bremia lactucae*) dans les cultures de salades. Il est vivement recommandé de protéger les jeunes plantations par un traitement.

Contre le mildiou des **laitues pommées** de plein champ sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 semaines : fosétyl-aluminium (Alial 80 WG, Alfil WG, Alette WG), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), propamocarbe (Proplant) et propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy). De plus, on peut utiliser contre le mildiou azoxystrobine (divers produits ; délai d'attente 2 semaines) ou phosphonate de potassium (Stamina S ; délai d'attente 2 semaines). Acibenzolar-S-méthyle (Bion ; délai d'utilisation : 01.01.2026), amétoctradine + diméthomorphe (Dominador, Orvego ; délai d'utilisation : 01.01.2026) et mandipropamide (Revus) sont autorisés sur laitues pommées avec un délai d'attente d'une semaine.

**BiO:** *Bacillus amyloliquefaciens* (Amylo-X) et laminarin (Vacciplant) sont autorisés contre le mildiou sur laitues pommées de plein champ avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 18: Mouches de la carotte sur un piège englué. La plus forte infestation de ces ravageurs, en cours actuellement, a pu être détectée grâce à la surveillance exercée au moyen des pièges placés dans les parcelles concernées (photo: Agroscope).

### Nouveau renforcement du vol de la mouche de la carotte

Le vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*) s'est de nouveau renforcé dans une partie des sites contrôlés. Plusieurs parcelles de céleris sont ainsi soumises à la plus forte densité de mouches constatée au cours de toute cette année, et le seuil de tolérance y a été nettement dépassé (à noter que le céleri est particulièrement favorable au développement des larves de ce ravageur, plus encore que la carotte). Dans les régions menacées, il est recommandé de bien surveiller les pièges dans cultures de carottes et de céleris, et ceci jusqu'à 3-4 semaines avant la récolte.

La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre la mouche de la carotte dans la culture de **céleri-branche**. Outre cette même lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermétrine) et deltaméthrine (divers produits) sont autorisées sur **le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine**, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.

**BiO:** On peut protéger les cultures au moyen de filets de protection anti-insectes. L'huile d'oignon (Psila Protect, Karma) est homologuée en tant que substance de base contre la mouche de la carotte en cultures d'apiacées.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

## Mentions légales

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Données, Informations :            | Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH)<br>Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG)<br>Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD)<br>Philippe Fuchs, Mario Kurmann & Carla Müller, BBZN, Hohenrain (LU)<br>Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE)<br>Tiziana Lottaz & Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux (FR)<br>Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE)<br>Vivienne Oggier & Judit Bugelnig, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG)<br>Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI)<br>Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG)<br>Stève Breitenmoser & Matthias Lutz (Agroscope) |
| Éditeur :                          | Agroscope  |
| Auteurs :                          | Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren & Anja Vieweger (FiBL)  |
| Photos:                            | photo 1 : B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photo 2: C. Dörig, Strickhof, Winterthur; photo 3: A. Meuwly, Grangeneuve, Posieux ; photos 4-6, 9-17 : C. Sauer (Agroscope) ; photos 7-8 : R. Total (Agroscope) ; photo 18 : E. Städler (Agroscope)   |
| Coopération :                      | Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)  |
| Adaptation française :             | Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)  |
| Copyright :                        | Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>   |
| Changements d'adresse, Commandes : | Cornelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>  |

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.